

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Associations et fondations d'entreprise



**PREMIER  
MINISTRE**

Direction de l'information  
légale et administrative

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

## Annonce n° 254 13 - Bouches-du-Rhône ASSOCIATIONS Modifications

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône

### **ENTREPRENEURS POUR LA PLANÈTE.**

*Nouvel objet* : conformément aux dispositions de l'article 238bis4 du code général des impôts, l'association, à but non lucratif, a pour objet exclusif de participer à la création, à la reprise ou au développement de petites et moyennes entreprises en leur fournissant des prestations d'accompagnement à titre gratuit ; à cette fin, elle associe des dirigeants d'entreprises avec des porteurs de projets œuvrant pour la protection de l'environnement et d'apporter toute valeur ajoutée entrepreneuriale dans les projets environnementaux sous la forme de mécénat de compétences dans une démarche spécifiquement philanthropique et altruiste dans un but d'amplifier l'impact et l'essor des projets environnementaux ; le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 238bis4 du code général des impôts, l'association pourra verser des aides financières permettant la réalisation d'investissements tels que définis au 3 de l'article 17 du règlement (ue) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 dit « règlement général d'exemption par catégorie (rgec) » ; le cas échéant, le règlement intérieur pourra utilement établir la liste des moyens d'actions de l'association afin de réaliser son objet social ;

*Siège social* : 10, rue des Braves, 13007 Marseille.

*Date de la déclaration* : 19 avril 2021.